



ACCOMPAGNEMENT A LA SANTE

Prise en charge médicamenteuse et risque infectieux

OBJECTIFS : 3.6/3.7 (regroupant 8 critères)

dont 3.6.2 classé critère impératif

(selon le manuel d'évaluation de la qualité des ESSMS validé le 8 mars 2022)

NEWS N°4
PARTIE 3/3

Les attendus pour :

LES PROFESSIONNELS :

Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament.

Ils accompagnent les personnes dans la continuité de leur prise en charge médicamenteuse.

Ils alertent en cas de risque liés à la prise médicamenteuse dont la iatrogénie.

Ils sont sensibilisés et formés à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux.

Les professionnels mettent en œuvre les actions de prévention et de gestion du risque infectieux.

Ils sont sensibilisés et formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux.

Ceci est un critère
impératif



L'ESSMS :

L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque médicamenteux et s'assure de sa mise en œuvre.

Il définit et déploie sa stratégie de prévention et maîtrise du risque infectieux.



Modalités d'évaluation :

CONSULTATION DOCUMENTAIRE :

Par exemple : documents décrivant la stratégie de l'ESSMS en matière de prévention et de maîtrise des risques médicamenteux et infectieux ; existence de procédures ; circuit du médicament ; dossier de la personne pouvant confirmer la continuité et la traçabilité de son accompagnement médicamenteux ; fiche de signalement ; n° d'urgence ; évaluations des pratiques ; révision de la politique de gestion de prévention et maîtrise du risque infectieux ; plan de formation...

ENTRETIENS :

Avec les professionnels sur les modalités de mise en œuvre des projets d'accompagnement de la santé, de la gestion du circuit de médicament, gestion du risque infectieux... Et avec la gouvernance.

OBSERVATIONS :

Par exemple affichage des règles de sécurisation des médicaments et des règles d'hygiène, DASRI...